

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 141 (Rect)

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 31

À la première phrase de l'alinéa 71, après le mot :

« bois »,

insérer les mots :

« inscrit au programme Forêt de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.